



Que faire en cas d extrême lenteur de notre notaire?

Par **delassus marylene**, le **09/08/2017** à **15:00**

Bonjour

Ouverture du dossier succession le 19 décembre 2016 chez le notaire, documents transmis en temps et en heure à son étude, mais nous recevons aucune information de sa part et pas de réponse à nos derniers mails. Procurations fournies aussi bien pour la déclaration de notoriété que le compromis de vente de la maison mais aucunes nouvelles. Apparemment lenteur de notre notaire

Que pouvons nous faire? merci

Je trouve que le notaire nous manque de respect.....

Marylène